

L'an deux-mille vingt-trois, le trois août, le Conseil Municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept juillet, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal Pochat-Baron, Maire

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de DEVESA Marie à GRILLET Corinne, LAVERRIERE Magali à VAUR Florence, de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale, de SECCO Laëtitia à PELLET Sébastien, de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 5
Votants : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Pierre CHENEVAL est élu secrétaire de séance.

Délibération n° D2023_064 – FINANCES

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau – Programme Arve Pure – Mise en conformité des services techniques

L'opération collective Arve Pure est une démarche partenariale lancée avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, portée par le SM3A en collaboration avec le SNDEC et les collectivités opérationnelles du territoire.

Le dispositif « Arve Pure » propose un accompagnement technique et financier pour réduire les rejets de micropolluants.

Dans ce cadre, un diagnostic a été conduit entre les services municipaux et le SRB. Ce dernier a conclu aux actions suivantes :

- Mise en place d'armoires et bacs de rétention pour les produits
- Installation d'une station de carburants/AD Blue aérienne
- Mise en place d'une cuve de stockage des déchets de l'autolaveuse

Le montant de ces travaux et acquisitions est estimé à 21.622,14 € HT, soit 25.946,57 € TTC.

Une subvention est sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du programme Arve Pure. La commune autofinancera le reste à charge.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel et le financement proposé
- **SOLLICITE** l'aide maximale de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre du programme Arve Pure
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal Pochat-Baron



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre CHENEVAL

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 08/08/23
Publication en ligne le 08/08/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS



MAIRIE DE MUZEN-SALLAZ